

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 16 mars 2015, à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

Absent : M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. David Wager

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014 n'appelle aucune remarque.

FINANCES

Vote du budget

Présentés par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué aux finances,

- **les comptes de gestion 2014** du budget communal et du budget annexe de l'eau, dressés par le receveur, et adoptés à l'unanimité des présents.
- **les Comptes Administratifs 2014**
Considérant que le Maire ne peut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Mme Burgun, Adjointe, est élue à cet effet.

Les Comptes Administratifs présentent les résultats suivants :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 499 352,14 €

Excédent d'investissement : 498 778,28 €

Budget de l'eau

Excédent d'exploitation : 29 591,60€

Déficit d'investissement : 22 243,30 €

M. Bustos, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, les Comptes Administratifs 2014 sont approuvés avec 17 voix pour.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents.

- **l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2014 de la commune** soit 499 352,14 €, au financement des dépenses d'investissement pour 199 352,14 € (art 1068 du BP 2015) et le reste, soit 300 000 € étant repris en section de fonctionnement (art 002) ;
- **les taux d'imposition 2015**, identiques à ceux de 2014
 - Taxe d'habitation : 12,94 %
 - Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

▪ le budget communal 2015

| | |
|------------------|----------------|
| Fonctionnement : | 2 351 867,00 € |
| Investissement : | 1 035 943,50 € |

METROPOLE

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- La liste des projets d'investissements et des modalités de leur financement, afférents aux compétences transférées à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Les cessions à titre gratuit à la commune, de voiries, parkings et espaces verts de la zone de Champ Fila, prévues lors de la création de la ZA en 1980.

PERSONNEL

Présentés par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- L'instauration définitive de l'entretien professionnel des agents communaux, en lieu et place de la notation, conformément à la législation ;
- La prise en charge d'un stage de base BAFA pour une jeune administrée ayant répondu à l'obligation d'animer un groupe au Centre de Loisirs de Poisat, conformément à la charte d'animation ;
- Le mandat au Centre de Gestion pour lancer une nouvelle consultation pour un contrat de groupe d'assurance couvrant les risques statutaires des agents, décès, invalidité, maladie, ..., sans engagement de la commune à adhérer au futur contrat.

INFORMATION

M. le Maire présente la liste des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, puis, dans le cadre de l'article L 1222-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe les membres du Conseil de la signature :

- ✓ De renoncations à l'exercice du droit de préemption sur la vente de biens sis à Poisat
 - Avenue Pierre Mendès France, au prix de 110 250 €
 - Lieu-dit Perrière, au prix de 140 250 €
 - 3, rue Léo Délibes, au prix de 369 000 € ;
- ✓ De déclarations de sous-traitance des travaux du marché de réhabilitation de la rue Georges Bizet passé par l'entreprise ERGTP, titulaire du marché, avec
 - Eurovia Alpes, pour les travaux de revêtement béton bitumineux, pour un montant maximum HT de 14 440,00 €
 - SOBECA, pour les travaux de fourniture et de pose de candélabres, pour un montant maximum HT de 10 142,00 €
 - AVP TP, pour les travaux de béton désactivé, pour un montant maximum HT de 22 560,00 € ;
- ✓ Avec l'entreprise IEJ, titulaire du marché de travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue Camille Saint-Saëns, d'un avenant n° 1 pour la suppression d'une prestation diminuant le marché initial de 180 € ;
- ✓ Avec le Centre de Gestion de l'Isère, d'une convention précisant les conditions de la mise à disposition d'un archiviste du service d'Archives itinérantes du CDG, pour un diagnostic des archives communales ;
- ✓ Avec l'Association Départementale des Francas de l'Isère, d'une convention portant sur les modalités d'accompagnement de la commune dans l'évaluation et la réactualisation de son Projet Educatif Local ;
- ✓ Avec l'entreprise DURBIANO, d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'amélioration et de rénovation de la production et de la distribution de chaleur dans plusieurs bâtiments communaux, pour un montant TTC de 4 008,62 € ;

- ✓ Avec le CNFPT, une convention cadre de participation financière de la commune pour des formations qu'elle demande et qui ne sont pas prévues dans le programme du centre. ;
- ✓ Avec la société A2CT, d'un contrat pour l'entretien du système intrusion et contrôle d'accès, et d'un contrat pour l'entretien du système incendie de certains bâtiments communaux.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS